



Conseil économique et social

Distr. : Générale
22 mars 2012

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 19-25 mai 2012

Point 3 b) de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités

des institutions régionales de la CESAP: commerce et investissement

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa septième session

Résumé

La septième session du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) s'est tenue à Bangkok le 9 décembre 2011. Le Conseil a approuvé le projet de programme de travail du Centre pour la période biennale 2012-2013, à partir des recommandations du Comité technique qui s'était réuni à Guangzhou (Chine) les 28 et 29 novembre 2011. Le Conseil d'administration a félicité le CAPTT pour ses activités et suggéré des moyens pour les faire mieux connaître.

Le Conseil a pris note de la situation des ressources financières et humaines du Centre. Il a invité instamment les pays membres à augmenter leurs contributions annuelles volontaires au CAPTT suivant les suggestions qui avaient été émises, soit 30 000 dollars pour les pays en développement et 7000 dollars pour les pays les moins avancés. Il a rappelé en outre qu'il était important que les paiements soient versés à temps et régulièrement. Il a formulé des suggestions au sujet du partage des coûts avec les pays membres dans l'exécution du programme et proposé que le CAPTT envisage d'inviter à l'avenir des représentants des pays développés, des organismes de financement et des chambres de commerce à assister aux réunions du Comité technique en tant que « partenaires de dialogue » afin d'encourager la création de partenariats stratégiques.

Le Conseil s'est déclaré fortement favorable à la participation du CAPTT à la création d'une « banque de la technologie » qui aiderait au déploiement des technologies afin d'encourager le développement inclusif dans les pays les moins avancés. Il a demandé instamment au secrétariat de la CESAP de s'associer aux organismes des Nations Unies et autres organismes internationaux pour définir les objectifs et la stratégie opérationnelle de la banque de la technologie en conférant au CAPTT un rôle clairement défini dans l'exécution de cette stratégie. Le Conseil a observé qu'en raison de l'étendue du programme, la réussite n'était possible qu'avec un financement suffisant.

Le Conseil a exprimé ses remerciements pour l'appui procuré au CAPTT par le Gouvernement indien, gouvernement du pays hôte, pour les contributions volontaires versées par les autres États membres et pour l'appui fourni par le secrétariat de la CESAP.

La Commission souhaitera peut-être examiner le présent rapport du Conseil d'administration et donner des orientations quant aux activités futures du Centre.

Table des matières

	Page
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	3
II. Résumé des débats	4
A. Rapport sur les activités du CAPTT de décembre 2010 à novembre 2011 et présentation du programme de travail pour la période biennale 2012-2013.....	4
B. Rapport du Comité technique sur sa septième réunion.....	7
C. Propositions de projets futurs et projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013.....	7
D. Date et lieu de la huitième session du Conseil d'administration.....	10
E. Questions diverses	11
F. Adoption du rapport.....	11
III. Organisation de la session.....	11
A. Ouverture, durée et organisation de la session.....	11
B. Participation	13
C. Élection du bureau	13
D. Adoption de l'ordre du jour	13
Annexe Liste des documents.....	14

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Conseil a fait les suggestions et recommandations suivantes appelant une décision de la Commission:

a) Renforcement de l'appui institutionnel:

i) Désireux de consolider l'assise financière du CAPTT en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement, le Conseil a encouragé les États membres à accroître leurs contributions suivant les suggestions qui avaient été émises, c'est-à-dire en les portant à 30 000 dollars dans le cas des pays en développement et à 7 000 dollars dans le cas des pays les moins avancés;

ii) Le Conseil d'administration a pris note de l'observation faite par le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP qui a rappelé que, pour tous les instituts régionaux de la CESAP, les coûts de fonctionnement devaient normalement être financés en totalité par le Gouvernement du pays hôte;

b) Ressources destinées aux projets de coopération technique et activités conjointes:

i) La suggestion a été faite que les pays membres prennent à leur charge les coûts locaux de l'exécution des programmes de création de capacités, ce qui permettrait au CAPTT de mieux utiliser les fonds de financement de son programme. Le Centre pourrait étudier avec ses interlocuteurs désignés les possibilités de partage des coûts dans l'exécution des programmes recommandés par le Comité technique;

ii) Le Conseil d'administration a suggéré que le CAPTT envisage d'inviter des représentants des pays développés, des organismes de financement et des chambres de commerce à assister aux réunions du Comité technique. Leur participation en qualité de « partenaires de dialogue » pourrait aboutir à la création de partenariats stratégiques susceptibles de faciliter l'exécution des programmes recommandés par le Comité technique. On a relevé que la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources de la CESAP favorisait une action dans ce sens puisqu'elle tendait spécialement à remplacer les rapports traditionnels donateur/bénéficiaire par des partenariats stratégiques;

c) Affectation d'experts nationaux:

i) Les pays membres pourraient envisager de fournir gratuitement des services d'experts pour accroître les ressources professionnelles du Centre. La représentante de la Chine a déclaré que son Gouvernement étudiait sérieusement cette possibilité.

2. Le Conseil d'administration a approuvé la suggestion faite par la Secrétaire exécutive de la CESAP dans son allocution d'ouverture au sujet de la création d'une « banque de la technologie » afin d'accélérer le développement inclusif et durable dans les pays les moins avancés (voir le paragraphe 36). Il a noté que la « banque de la technologie pourrait fonctionner initialement comme un dépositaire des technologies ayant fait leurs preuves en pratique, auxquelles les pays les moins avancés pourraient avoir facilement accès pour améliorer la sécurité alimentaire, renforcer la sécurité énergétique, promouvoir la croissance verte, encourager l'entrepreneuriat féminin et l'égalité des sexes et améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME). Les travaux antérieurs du CAPTT, qui avait créé plusieurs bases de données et réseaux concernant les technologies, pourraient être mis à profit à cet égard, en veillant soigneusement à ce que des critères clairs et bien définis s'appliquent au choix des technologies. Le Conseil a invité instamment le secrétariat de la CESAP à collaborer avec les autres organismes des Nations Unies et les organismes internationaux pour définir les buts de la stratégie opérationnelle de la « banque de la technologie », en donnant au CAPTT un rôle bien précis dans l'exécution. Le Conseil a noté que la réussite du programme dépendrait de la disponibilité d'un financement suffisant.

II. Résumé des débats

A. Rapport sur les activités du CAPTT de décembre 2010 à novembre 2011 et présentation du programme de travail pour la période biennale 2012-2013 (Point 4 de l'ordre du jour)

3. Le Conseil d'administration était saisi des documents suivants: le rapport sur les activités du CAPTT de décembre 2010 à novembre 2011 (TID/APCTT/GC(7)/3); le rapport sur la situation financière (TID/APCTT/GC(7)/4).

4. Le rapport sur les activités du Centre contenait un aperçu des activités réalisées durant la période courue de décembre 2010 à novembre 2011. Le Centre avait travaillé à aider les pays de la région à renforcer leurs capacités technologiques, à promouvoir et à gérer l'innovation et à créer des réseaux sous-régionaux et régionaux pour leur permettre de s'adapter aux exigences de la nouvelle économie mondiale et pour favoriser le développement inclusif.

5. Le rapport sur les activités du CAPTT a été présenté par le Chef du Centre, qui a indiqué qu'il donnait une vue d'ensemble des principales initiatives programmatiques et décrivait également certaines activités spécifiques.

6. Le Chef du CAPTT espérait que, grâce aux initiatives qui avaient été prises pour aider les pays de la région à redresser le « déséquilibre des capacités technologiques » couramment répandu et avec le soutien et les orientations apportés par le Conseil d'administration, le Centre serait en mesure d'aider les pays membres à promouvoir le développement inclusif et à favoriser une croissance économique rapide stimulée par une gestion efficace du transfert de technologie et de l'innovation.

7. Il a déclaré que, depuis janvier 2010, le CAPTT recevait l'appui de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP. Il a ajouté que la division était particulièrement active pour encourager la croissance des petites et moyennes entreprises. Il a déclaré que, comme le programme de travail du Centre

portait aussi sur le renforcement des capacités de gestion du transfert de technologie et de l'innovation par les petites et moyennes entreprises, le dispositif d'appui avait créé une synergie considérable et intégré le programme de travail du Centre avec celui de la Division du commerce et de l'investissement, comme en témoignait le document du Projet de développement des capacités pour la période 2011-2013.

8. Le Chef du CAPTT a ajouté que le Centre, au titre de son activité en faveur du renforcement des capacités technologiques, avait continué de renforcer ses réseaux basés sur le Web, bien établis et reconnus dans la région, notamment www.technology4sme.net et www.business-asia.net de même que son moteur de recherche APTITUDE, qui facilitaient l'utilisation et le partage des connaissances au sujet du transfert de technologie. Ces réseaux et les partenariats correspondants avaient permis au Centre d'étendre la portée géographique de ses activités dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Chef du CAPTT a déclaré que ces sites Web et le moteur de recherche fournissaient continuellement des services effectifs de transfert de technologie faciles à utiliser, qu'ils jouaient un rôle utile pour faciliter les transferts nationaux et internationaux de technologie et qu'ils faisaient connaître les technologies nouvelles et émergentes dans les pays membres.

9. Le Chef du CAPTT a informé le Conseil que l'exécution du projet triennal National Innovation System (NIS), qui avait commencé en 2010, avec l'appui financier généreux du Département de la recherche scientifique et industrielle du Gouvernement indien, avançait bien. Il a indiqué également que le Centre Asie-Pacifique de ressources en ligne pour les systèmes nationaux d'innovation (*Asia-Pacific National Innovation Systems Online Resource Centre*) (www.nis.apctt.org), basé sur le Web, continuait d'être une ressource de choix pour les pays membres et qu'il était enrichi en permanence par des informations détaillées sur les activités accomplies.

10. Le chef du CAPTT a informé le Conseil que l'exécution du projet intitulé *Establishing an institutional cooperation mechanism to promote renewable energy*, financé par le Ministère des énergies nouvelles et renouvelables du Gouvernement indien, progressait bien lui aussi. Il a décrit ensuite plusieurs activités qui avaient été accomplies au titre de ce programme.

11. Il a expliqué comment les activités du Centre cherchaient à renforcer la coopération avec les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il a donné aussi des précisions sur les travaux normatifs et analytiques du Centre et sur ses initiatives de partenariat et de coopération avec des organismes nationaux et des organismes de l'ONU à la pointe de l'action dans son domaine.

12. Le Chef du CAPTT a indiqué que les publications périodiques du Centre continuaient à jouer un rôle essentiel dans la diffusion et la promotion de l'information sur les technologies et dans leur utilisation. Ces publications périodiques gratuites, basées sur le Web, à savoir *Asia-Pacific Tech Monitor* et les mises à jour des *Value Added Technology Information Services (VATIS)*, sur des sujets comme la protection de la couche d'ozone, les techniques de gestion des déchets, la biotechnologie, la transformation des aliments et les énergies non classiques, étaient toujours largement utilisées par les pays membres.

13. Il a déclaré que grâce au courant régulier de ressources financières au titre de ce projet et à l'appui de la CESAP sous forme de fonds du Chapitre 22, le CAPTT avait été en mesure d'exécuter plusieurs activités de renforcement des capacités en 2011. Il en irait encore de même en 2012.

14. Le Chef du CAPTT a présenté brièvement le programme de travail recommandé par le Comité technique à sa septième session, qui devait être exécuté suivant la formule programmatique en vigueur et qui comprenait notamment les activités suivantes:

a) Le renforcement des capacités des décideurs et des spécialistes des énergies renouvelables, en vue de promouvoir le développement et l'application des ressources d'énergie renouvelable au niveau national par le partage des connaissances, le réseautage, le transfert de technologie et les programmes en coopération, notamment la coopération Sud-Sud ;

b) L'acquisition par les institutions nationales ciblés, notamment les organismes d'appui aux PME, les chambres de commerce et les établissements publics de recherche-développement, des compétences en matière de planification et d'exécution des projets de transfert de technologie pour aider les PME ;

c) Le renforcement des capacités disponibles dans les États membres pour renforcer les systèmes nationaux d'innovation ;

d) Le renforcement des capacités des institutions clés des pays membres participants pour la formulation des politiques et l'adoption de mesures capables de promouvoir un secteur de la médecine traditionnelle durable et commercialement viable à travers les activités du Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales (*Asia-Pacific Traditional Medicine and Herbal Technology Network*) ;

e) L'acquisition, par les décideurs et les intermédiaires ciblés, de capacités renforcées d'établir des politiques et des programmes qui facilitent la commercialisation des innovations venant de la base afin de favoriser le développement inclusif et l'entrepreneuriat social.

15. Le Chef du CAPTT a fait rapport au Conseil d'administration sur la situation administrative et financière du Centre, en particulier sur ses ressources financières et humaines, sur les fonds reçus par le centre et sur les dépenses durant la période considérée. Il a ajouté que, malgré l'application de plusieurs mesures de réduction des dépenses, il devenait de plus en plus difficile pour le Centre d'élargir son programme de travail à cause de l'augmentation des coûts de fonctionnements locaux. Les contributions provenant des États membres n'avaient pas augmenté au même rythme que les coûts. Le Chef du CAPTT a demandé instamment au Conseil d'appliquer sa recommandation de 2009, qu'il avait renouvelée en 2010, tendant à ce que les contributions au titre de l'appui institutionnel se situent aux niveaux proposés de 30 000 dollars pour les pays en développement et de 7000 dollars pour les pays les moins avancés. Il a remercié les gouvernements chinois et thaïlandais d'avoir porté, en 2011, leur appui institutionnel au CAPTT aux niveaux recommandés.

16. Le Conseil s'est félicité des activités accomplies par le CAPTT. Il a déclaré que ses travaux et ses réalisations devraient être portés à l'attention des principaux organismes publics et des responsables de haut niveau dans les pays membres. On a suggéré que les interlocuteurs locaux du Centre diffusent des informations détaillées sur ses sites Web à l'intention des institutions nationales. On a suggéré de même que, lorsque le Centre exécutait des programmes dans les pays membres, ses interlocuteurs locaux organisent des réunions avec les décideurs de haut niveau, à l'occasion desquelles le Chef du CAPTT pourrait expliquer succinctement le mandat du Centre et son programme de travail. On a relevé que le Centre pourrait s'assurer une plus grande visibilité s'il pouvait collaborer avec ses interlocuteurs nationaux pour participer aux foires et expositions nationales du domaine de la technologie.

17. Le Conseil a suggéré que le CAPTT se donne les moyens d'évaluer les résultats de son programme de travail. Il ne sous-estimait pas les difficultés d'une telle tâche, étant donné que le Centre travaillait principalement au renforcement des capacités et que les résultats produits dépendaient aussi de l'initiative exercée par les pays membres pour tirer parti des travaux accomplis par le Centre. Néanmoins, une évaluation des résultats obtenus pouvait être avantageuse dans le long terme.

18. Le Conseil a pris note de la situation administrative et financière du CAPTT, en particulier de l'état de ses ressources financières et humaines. Il a examiné la possibilité que les États membres augmentent leurs contributions et les modalités capables d'assurer que les paiements soient effectués régulièrement.

B. Rapport du Comité technique sur sa septième réunion

(Point 5 de l'ordre du jour)

19. Le Conseil était saisi du rapport du Comité technique sur sa septième réunion (TID/APCTT/GC(7)/5).

20. Le Conseil a pris note avec intérêt des propositions faites par le Comité technique pour renforcer les capacités des pays membres de transférer et d'utiliser les technologies de l'énergie renouvelable ; de planifier et d'exécuter les projets de transfert de technologie ; de promouvoir les systèmes nationaux d'innovation ; de promouvoir un secteur de la médecine traditionnelle durable et commercialement viable ; de faciliter la commercialisation des innovations venues de la base.

21. Le Conseil a approuvé le rapport du Comité technique sur sa septième réunion.

C. Propositions de projets futurs et projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013

(Point 6 de l'ordre du jour)

22. Le Conseil a approuvé les activités prévues pour 2012, décrites au paragraphe 79 du rapport du Comité technique. Il a relevé l'importance de la formule du partenariat pour améliorer l'efficacité et la durabilité et il a suggéré que les pays membres prennent l'initiative pour établir des projets, tout en

fournissant, autant que possible, les savoir-faire et les contributions en nature nécessaires pour faciliter la coopération Sud-Sud.

23. Les propositions suivantes ont été faites au sujet des activités futures et des nouveaux projets suivant la formule programmatique, sous réserve de leur approbation par les gouvernements concernés là où étaient mentionnées des initiatives concernant un pays particulier:

a) *Produit 1c du Projet pour le développement des capacités (Capacity Development Project)* : Capacité accrue des décideurs et des spécialistes de l'énergie renouvelable de promouvoir le développement et l'application des ressources d'énergie renouvelable au niveau national au moyen du partage des connaissances, du réseautage, du transfert de technologie et de programmes en coopération, y compris la coopération Sud-Sud;

i) Renforcement des capacités pour promouvoir le transfert de technologie dans des domaines comme la production d'électricité à partir de la méthanisation de la biomasse et dans les domaines connexes comme le bio-briquetage et le biogaz ;

ii) Le partage des savoir-faire par la coopération Sud-Sud en matière de transfert de la technologie de micro-production d'hydroélectricité pour renforcer la sécurité énergétique en milieu rural;

iii) L'organisation d'un forum des décideurs pour partager les expériences au sujet des mesures et des instruments de politique générale qui pourraient être adoptés pour permettre le transfert et l'utilisation rapides des technologies de l'énergie renouvelable;

b) *Produit 1d du Projet pour le développement des capacités (Capacity Development Project)* : Acquisition, par les institutions nationales ciblées, notamment les organismes d'appui aux PME, les chambres de commerce et les établissements publics de recherche-développement, de compétences en matière de planification et d'exécution des projets de transfert de technologie pour aider les PME;

i) Exécuter un programme de formation des instructeurs sur la planification et l'exécution des projets de transfert de technologie ;

ii) Fournir une aide pour l'établissement de l'Initiative de la baie du Bengale pour le Mécanisme de transfert des technologies de la Coopération technique et économique multisectorielle (*Bay of Bengal Initiative for Multi-Sectoral Technical and Economic Cooperation's Technology Transfer Facility*) ;

iii) Relier les portails de facilitation du transfert de technologie du CAPTT (www.technology4sme.com.cn, www.business-asia.com, le réseau *Biotechnology Information Network for Asia* and le réseau *Renewable Energy Cooperation-Network for the Asia-Pacific*) aux principales bases de données en Inde pour créer une plus forte synergie ;

iv) Faciliter la coopération Sud-Sud pour le transfert de technologie en matière de transformation et de conservation des aliments (riz et fruits);

- v) Fournir une assistance à la conceptualisation et la conception d'un centre de transfert de technologie pour le Bangladesh ;
- vi) Collaborer avec le Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Pakistan afin de relier sa base de données au moteur de recherche APTITUDE;

c) *Produit 2a du Projet pour le développement des capacités (Capacity Development Project)* : Plus forte capacité dans les États membres pour renforcer les systèmes nationaux d'innovation:

i) Renforcer les capacités au niveau national pour donner aux décideurs les moyens de comprendre l'importance, les principaux éléments et la stratégie d'exécution et les pratiques de gestion des systèmes nationaux d'innovation, ainsi que leurs liaisons organiques avec les systèmes d'innovation infranationaux et sectoriels;

ii) Entreprendre un partenariat stratégique avec l'Institut de politique scientifique et technologique de la République de Corée afin de mobiliser des fonds et des compétences pour aider les pays ayant des besoins spéciaux en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est à établir des directives de politique générale et des stratégies pour le développement de la science, des technologies et de l'innovation afin qu'ils puissent produire des initiatives adaptées à leurs besoins dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation;

iii) Étudier, en commun avec le Ministère de la science et de la technologie du Gouvernement chinois, la faisabilité d'établir un accord de travail avec le Centre de l'UNESCO en cours de création en Chine afin d'entreprendre des activités de recherche et de formation sur les initiatives de politique générale en rapport avec les systèmes nationaux d'innovation;

iv) Diffuser des méthodes pour l'évaluation et l'approbation des incubateurs d'entreprises de haute technologie, ainsi que les meilleures pratiques et stratégies pour renforcer les incubateurs d'entreprises de haute technologie en cours de fonctionnement;

v) Faire partager la connaissance des formules et des meilleures pratiques internationales pour financer la croissance des entreprises basées sur les nouvelles technologies;

vi) Faire partager la connaissance du modèle indien d'innovation inclusive dans les pays en développement ciblés;

d) *Produit 2c du Projet pour le développement des capacités (Capacity Development Project)* : Capacités accrues des institutions clés des pays membres participants pour la formulation des politiques et l'adoption de mesures capables de promouvoir un secteur de la médecine traditionnelle durable et commercialement viable à travers les activités du Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales (*Asia-Pacific Traditional Medicine and Herbal Technology Network*):

i) Organiser une réunion en Chine avec les pays membres partenaires pour examiner et rédiger le mandat et un programme de

travail afin d'examiner la faisabilité de transformer le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales en un consortium de l'Asie et du Pacifique pour la technologie d'intervention contre la sous-santé (*Asian and Pacific Consortium for Subhealth Intervention Technology*);

ii) Lier le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales à la Bibliothèque numérique des savoirs traditionnels (*Traditional Knowledge Digital Library*);

e) *Produit 2d du Projet pour le développement des capacités (Capacity Development Project)* : Les décideurs et les intermédiaires ciblés ont acquis des capacités renforcées d'établir des politiques et des programmes qui facilitent la commercialisation des innovations venant de la base afin de favoriser le développement inclusif et l'entrepreneuriat social;

i) Répandre largement la connaissance des stratégies pour la commercialisation des innovations venant de la base et tendant à l'atténuation de la pauvreté, en organisant des ateliers de renforcement des capacités;

ii) Travailler en réseau avec la base de données *National Innovation Foundation* en Inde pour diffuser largement les plus de 100 000 idées, innovations et pratiques des savoirs traditionnels qui ont été recueillies, afin de favoriser l'enrichissement réciproque des idées;

iii) Faire partager les expériences du Fonds pour l'innovation communautaire (*Community Innovation Fund*) de Malaisie par l'utilisation des technologies à base communautaire en favorisant l'atténuation de la pauvreté et en encourageant le développement inclusif à partir des informations qui pourraient être mises à disposition par la Fondation malaisienne pour l'innovation (*Malaysian Foundation for Innovation*);

iv) Faire partager les expériences de la Thaïlande à propos du projet *One Tambon One Product (OTOP)* concernant l'utilisation des unités de recherche-développement et les universités pour transférer la technologie dans le but de renforcer les capacités des villages de développer et de commercialiser des produits dans des conditions commercialement viables.

24. Le Conseil a approuvé le programme de travail proposé pour la période biennale 2012-2013.

D. Date et lieu de la huitième session du Conseil d'administration

(Point 7 de l'ordre du jour)

25. Le Conseil a accueilli favorablement l'offre faite par le Gouvernement philippin d'accueillir la huitième réunion du Comité technique durant la dernière semaine de novembre 2012. Conformément à la recommandation de la CESAP, le Conseil a recommandé que sa huitième session se tienne au siège de la CESAP à Bangkok au milieu du mois de décembre 2012.

E. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

26. Le Conseil a remercié le Gouvernement indien pour le financement, pour l'appui programmatique et institutionnel et pour l'entretien au-delà de l'ordinaire qu'il procurait au CAPTT.

27. Le Conseil a remercié la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP pour les conseils et le précieux soutien qu'elle apportait au Centre.

28. Rappelant que le Chef du CAPTT partirait à la retraite en juillet 2012, le Conseil lui a exprimé ses remerciements pour avoir guidé les activités du Centre et contribué à ses travaux depuis sa prise de fonctions à la tête du CAPTT en novembre 2006.

F. Adoption du rapport

(Point 9 de l'ordre du jour)

29. Le Conseil d'administration a adopté le présent rapport le 9 décembre 2011.

III. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

30. La septième session du Conseil d'administration du CAPTT a eu lieu le 9 décembre 2011 à Bangkok. Elle a été déclarée ouverte par le Chef de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une déclaration d'ouverture.

31. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue aux représentants à la septième session du Conseil d'administration. Elle a exposé ses vues au sujet du renforcement du Centre, à la fois dans le contexte du rôle joué par l'Asie et le Pacifique pour ancrer et revivifier l'économie mondiale et dans le contexte de l'appel lancé par le Secrétaire Général, précédemment la même semaine à Durban (Afrique du Sud), en faveur d'une nouvelle révolution industrielle sans pollution. Elle a déclaré que, la technologie ayant toujours été un agent central de la croissance et de la productivité nationales, le problème crucial était de décider quels types de technologie pouvaient aider le mieux à répondre aux problèmes de notre époque.

32. Elle considérait que deux des principaux problèmes rencontrés par la région de l'Asie et du Pacifique étaient étroitement liés entre eux. Sur le plan économique, les pays de la région avaient besoin de soutenir et d'accélérer la croissance à un moment caractérisé par le désordre financier toujours sans solution, l'inflation des prix de l'alimentation, les problèmes de sécurité de l'approvisionnement en eau et en énergie et les catastrophes naturelles, tout en gérant les risques associés aux changements climatiques. Elle a observé que les changements climatiques et la sécurité énergétique n'étaient pas uniquement porteurs de risques mais qu'ils offraient aussi de véritables possibilités de

renforcer le développement durable. Elle a ajouté que l'action menée au niveau mondial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre avait fait naître une demande substantielle de technologies de l'énergie renouvelable et d'autres technologies vertes.

33. Elle a constaté qu'un grand nombre de pays en développement de la région n'avait pas su tirer profit de la vague des technologies de l'information, notant qu'il ne fallait pas commettre la même erreur à l'égard des vagues actuelles de la technologie des basses émissions de carbone, de la biotechnologie et de la nanotechnologie. Elle a relevé que plusieurs pays d'Asie et du Pacifique avaient avancé considérablement dans ces technologies et que des occasions de coopération Sud-Sud étaient plus nécessaires que jamais à ce stade. Alors que se multipliaient les appels en faveur de meilleures technologies moins polluantes, la région de l'Asie et du Pacifique devait se positionner comme un moteur du changement dans cette nouvelle révolution industrielle sans pollution.

34. Une action dans ce sens offrirait aux petites et moyennes entreprises, qui étaient les principaux employeurs des pauvres, des possibilités concrètes d'accéder à des marchés nouveaux, d'améliorer leur efficacité et d'élargir leurs opérations. Une synergie très réelle existait entre la technologie, l'innovation, l'entrepreneuriat, la croissance et le développement inclusif.

35. La Secrétaire exécutive a observé que, les années précédentes, le CAPTT avait entrepris des activités dans les domaines du transfert et de l'utilisation de la technologie de l'énergie renouvelable, de la nanotechnologie et du renforcement des capacités de transfert de technologie à l'intention des petites et moyennes entreprises. Elle a constaté avec satisfaction que le Centre avait lancé un programme de formation des instructeurs dans les pays membres pour consolider les capacités des petites et moyennes entreprises de planifier et d'exécuter les projets de transfert de technologie. Elle estimait que ce programme permettrait de créer une masse critique de compétences dans les pays membres pour procurer un appui effectif et opportun aux petites et moyennes entreprises.

36. Elle a noté en outre que, par la Déclaration d'Istanbul, adoptée à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 2011, les États membres s'étaient engagés à « favoriser l'accès des pays les moins avancés aux connaissances, aux informations, aux technologies et aux savoir-faire » et à entreprendre « en commun le bilan des lacunes et des moyens disponibles, l'objectif étant de créer une banque de technologie et un mécanisme de soutien des sciences, des technologies et de l'innovation ». Elle a constaté que le CAPTT, en raison de sa compétence essentielle dans les domaines du transfert de technologie et de la gestion de l'innovation, était bien placé pour contribuer à cet effort. Elle a invité instamment le Conseil à délibérer sur ce sujet et à donner au Centre l'appui nécessaire pour que ses travaux actuels soient mis au service d'une telle ambition. Elle a ajouté que la CESAP était prête à prendre l'initiative à cette fin.

37. Alors même que le CAPTT continuait de recevoir l'aide de différentes sources pour l'exécution de son programme de travail, des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour consolider le cadre institutionnel du Centre, étendre son assise financière et renforcer ses effectifs. La Secrétaire exécutive a remercié le Gouvernement indien pour son appui constant au CAPTT, sous forme de ressources financières et de la mise à disposition des installations d'accueil. Elle a noté avec satisfaction que le Gouvernement chinois

avait porté sa contribution annuelle à 30 000 dollars conformément à la recommandation faite par le Conseil d'administration à sa cinquième session. Elle a également noté avec satisfaction que le Gouvernement thaïlandais porterait sa contribution annuelle à 30 000 dollars, dans l'attente de la décision officielle du Gouvernement. Elle a encouragé les autres pays membres à suivre cet exemple et à manifester leur appui pour l'action menée par le CAPTT.

B. Participation

38. Les pays membres du Conseil d'administration représentés à la session étaient les suivants : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

C. Élection du bureau

39. Le Conseil a élu à l'unanimité le bureau ci-après:

Président : M. Somchai Tiamboonprasert (Thaïlande)

Vice-présidente : M. Ashwani Gupta (Inde)

D. Adoption de l'ordre du jour

40. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport sur les activités du CAPTT de décembre 2010 à novembre 2011 et présentation du programme de travail pour la période biennale 2012-2013.
5. Rapport du Comité technique sur sa septième réunion.
6. Propositions de projets futurs et projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013..
7. Date et lieu de la huitième session du Conseil d'administration.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

Annexe**Liste des documents**

Cote	Titre
TID/APCTT/GC(7)/1	Provisional agenda (en anglais seulement)
TID/APCTT/GC(7)/2	Annotated provisional agenda (en anglais seulement)
TID/APCTT/GC(7)/3	Report on the activities of the Centre during the period December 2010 to November 2011 and presentation of the programme of work for the biennium 2012-2013 (en anglais seulement)
TID/APCTT/GC(7)/4	Report on the status of financial resources (en anglais seulement)
TID/APCTT/GC(7)/5	Report of the Technical Committee on its seventh meeting (en anglais seulement)
APCTT/GC(7)/L.3	Tentative programme (en anglais seulement)
